



MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

Demande de carte d'identité majeur

Présence de l'intéressé obligatoire au dépôt de la demande

Pré-demande conseillée sur le site de l'ANTS (venir avec le n°)

PREMIERE DEMANDE / RENOUEVELLEMENT

- ▶ 1 photo d'identité (-de 6 mois) et n'ayant jamais été utilisée pour une autre demande
Consignes : Ne pas sourire, tête nue, de face sur fond blanc, rien dans les cheveux, bouche fermée, avec ou sans lunettes (Attention si vous gardez vos lunettes : pas de reflet et ne pas couper les yeux avec la monture) + logo « photo conforme », ne pas les découper
- ▶ ancienne carte d'identité ou en cas de 1ère demande copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dématérialisation par la ville de naissance)
Pour obtenir ce document, adressez-vous à la mairie de votre lieu de naissance
- ▶ justificatif de domicile de moins de 6 mois
facture: SAUR , EDF, téléphone, (attention il s'agit bien d'une facture pas d'un contrat d'abonnement) ou dernier avis d'imposition
- ▶ Pour les personnes qui n'ont pas de justificatif de domicile à leur nom
fournir le justificatif de l'hébergement (facture : SAUR, EDF, téléphone ou dernier avis d'imposition) + sa pièce d'identité (l'original) + une attestation sur l'honneur.
- ▶ Connaitre l'Etat-Civil de vos parents (**nom, prénom, date et lieu de naissance**)

PERTE OU VOL

- ▶ 1 photo d'identité (-de 6 mois) et n'ayant jamais été utilisée pour une autre demande
Consignes : Ne pas sourire, tête nue, de face sur fond blanc, rien dans les cheveux, bouche fermée, avec ou sans lunettes (Attention si vous gardez vos lunettes : pas de reflet et ne pas couper les yeux avec la monture) + logo « photo conforme », ne pas les découper
- ▶ copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dématérialisation par la ville de naissance)
Pour obtenir ce document, adressez-vous à la mairie de votre lieu de naissance ou présentation d'un passeport en cours de validité
- ▶ déclaration de perte ou de vol (**S'adresser à la gendarmerie pour un vol et en mairie pour une perte**)
- ▶ justificatif de domicile de moins de 6 mois
facture: SAUR , EDF, téléphone, (attention il s'agit bien d'une facture pas d'un contrat d'abonnement) ou dernier avis d'imposition
- ▶ Pour les personnes qui n'ont pas de justificatif de domicile à leur nom
fournir le justificatif de l'hébergement (facture : SAUR, EDF, téléphone ou dernier avis d'imposition) + sa pièce d'identité (l'original) + une attestation sur l'honneur.
- ▶ 1-timbre fiscal de 25 euros (**bureau de tabac ou en ligne en dématérialisé sur le site timbres.impots.gouv.fr**)

Attention tous les justificatifs doivent être des originaux, les copies ne seront pas acceptées, si besoin d'autres pièces peuvent vous être demandées

11 Quai de la Mairie • BP 714 • 85350 L'Île d'Yeu • Tel. 02.51.59.45.45
Site internet : www.mairie.ile-yeu.fr • E-mail : mairie@ile-yeu.fr